

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1797

présenté par  
M. Le Déaut-----  
à l'amendement n° 53 (rect.) de la commission des affaires économiques  
-----

à l'ARTICLE 2

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Ces dispositifs incitatifs concerneront les secteurs industriels actuellement non concernés, le bâtiment, les transports, l'agriculture et les consommations énergétiques des ménages ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement reprend la proposition de la commission d'information parlementaire que je présidais et dont la rapporteure était Nathalie KOCIUSKO-MORIZET. Elle proposait l'élargissement de la fiscalité sur le carbone, compensée par une baisse de la fiscalité sur le travail.